

## LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 10 juillet 1886

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Réver, par reine —La volonté peut suspendre l'invasion de la mort.— Du Caire à la Mecque. — Nos Illustrations.— Les cheminées en papier.—Primes du mois de juin.— Musique : Pauvres amours.—Poésie : Le petit oiseau dans l'Eglise.—Récréations de la famille.—Rébus

GRAVURES : Mgr de Laval, premier évêque de Québec.— Son Eminence le cardinal Taschereau. — Mgr Fabre, archevêque de Montréal. — Le grand incendie de Boston : Tentative de sauvetage d'une des victimes.— Les troubles orangistes en Irlande : La police attaquant les émeutiers dans les rues de Belfast. — Le père aux chats —Gravure du feuilleton.

## Primes mensuelles du "Monde Illustré"

1 <sup>re</sup> Prime	\$50
2 <sup>me</sup> "	25
3 <sup>me</sup> "	15
4 <sup>me</sup> "	10
5 <sup>me</sup> "	5
6 <sup>me</sup> "	4
7 <sup>me</sup> "	3
8 <sup>me</sup> "	2
88 Primes, à \$1	\$88

94 PRIMES \$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



ENTRE-NOUS

**L**'ÉLEVATION de Mgr Taschereau au cardinalat est un événement tellement important dans notre histoire, que je crois devoir vous donner quelques renseignements, puisés un peu partout, sur l'histoire et les fonctions des cardinaux.

La dignité de cardinal est la plus élevée après celle du pape ; les cardinaux sont les princes de l'Eglise Romaine, ils forment le Sacré Collège chargé de l'élection des papes et sont les conseillers ordinaires du chef de l'Eglise.

On distingue trois ordres de cardinaux : les évêques, les prêtres et les diacres. Il ne faudrait cependant pas conclure que ces mots signifient que ces trois ordres ne renferment que des évêques, des prêtres ou des diacres, ce serait une erreur. Cette division n'existe que pour conférer aux cardinaux certains privilèges, selon leur rang d'ancienneté.

Le nombre des cardinaux a été définitivement fixé à soixante-dix, par Sixte V, pour rappeler les soixante-dix disciples de Jésus-Christ.

De ces soixante-dix cardinaux, six sont cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres. Le cardinal-évêque d'Ostie est toujours censé être le doyen des cardinaux ; seul il a le droit de sacrer le pape, il porte le *pallium* comme les archevêques et représente tout le Sacré Collège ; il a le droit de préséance sur les rois et autres monarques dans les cérémonies publiques.

\*.\* Les cardinaux, dans les premiers temps de l'Eglise, n'avaient pas le rang qu'ils ont de nos jours. On nommait prêtre-cardinal le prêtre principal d'une paroisse. C'étaient donc en réalité les curés des paroisses de Rome.

Il en fut ainsi jusqu'au onzième siècle, époque à laquelle les papes s'entourèrent d'un certain nombre de conseillers qui furent choisis parmi les prêtres-cardinaux. De là le non resté attaché aux titulaires de ces hautes fonctions.

Le pape seul a le droit de donner le chapeau de cardinal.

Comme le nombre des cardinaux est fixé à soixante-dix, on n'en peut créer qu'autant qu'il se produit des vacances occasionnées par des décès.

Quand le nouvel élu ne demeure pas à Rome, un courrier du pape ou un garde noble est chargé de lui remettre ses titres et la calotte rouge, mais ceci ne suffit pas encore pour que la cérémonie soit complète, il faut qu'il aille à Rome recevoir le chapeau rouge des mains du pape.

\*.\* Au jour marqué pour la cérémonie, le nouveau cardinal se rend à la chapelle Sixtine. Les anciens cardinaux entrent, deux à deux, dans la salle du consistoire, et après avoir baisé la main du pape, deux cardinaux-diacres vont chercher le nouveau cardinal et le conduisent devant le pape, auquel il fait trois révérences profondes, une à l'entrée de la chambre de Sa Sainteté, l'autre au milieu, et la troisième au bas du trône ; ensuite, il monte les degrés, baise les pieds de Sa Sainteté, qui l'admet alors au baiser de la bouche. Cela fait, le nouveau cardinal accomplit *l'osculum pacis*, c'est-à-dire qu'il donne le baiser de paix à tous les anciens cardinaux. Alors le chœur des musiciens entonne le *Te Deum* et on se rend dans la chapelle, d'où après les oraisons, on revient dans la chambre du consistoire où le nouvel élu reçoit des mains du pape le chapeau de velours rouge.

Puis le cardinal remercie ses collègues l'un après l'autre de l'honneur qu'ils lui ont fait de l'avoir reçu parmi eux.

\*.\* Ce fut en 1586, c'est-à-dire il y a juste trois cents ans, que Sixte-Quint fixa à soixante-dix, le nombre des cardinaux ; le chapeau et la barette rouge leur avait été donnés par Inocent IV, en 1245, comme insignes de leur dignité ; Boniface VIII y joignit la robe de pourpre, d'où est venue l'expression de pourpre romaine, comme synonyme de dignité de cardinal ; enfin, en 1630, Urbain VIII décréta qu'ils porteraient le titre d'éminence.

Son Eminence le cardinal Taschereau est le premier cardinal canadien.

Nous donnons cette semaine sur notre première page les portraits de Mgr de Laval, premier évêque de Québec ; Son Eminence le cardinal et Mgr Fabre, élevé à la dignité d'archevêque.

\*.\* Il y a longtemps que je ne vous ai parlé du fameux Sheppard, l'insulteur du 65<sup>me</sup> bataillon et de toute la race canadienne-française.

Un mot sur cet individu ne fera peut-être pas de mal.

Au moment où le francophobe de Toronto déversait toutes ses injures dans le papier qui servait de receptacle à ses immondices, on fit grand tapage à Montréal, à Québec et dans toute la province. On ne parlait de rien moins alors que de prendre tous les moyens légitimes et... autres, pour tirer vengeance de l'insulteur.

Hélas ! tout ce beau zèle et cette ardeur si légitime ne durèrent que quelques matins, puis on n'y pensa plus.

Pardon, quelqu'un y pensait toujours ; un officier du bataillon, le major Dugas, continuait la tâche qu'il s'était imposée, amenait son homme devant la Cour d'assises et devant la Cour supérieure, et le faisait condamner partout.

La Cour d'assises, après avoir flétri la conduite de l'accusé, lui infligea une amende, qui fut payée, et la Cour civile le condamna à mille piastres de dommages.

Vous vous rappelez que les deux juges étaient anglais !

Le jugement de la Cour civile étant prononcé à Montréal ne pouvait être mis à exécution à Toronto, qu'en autant qu'il fut confirmé par la Cour de cette dernière ville, qu'il fut *exemplifié* (un vilain mot) dans Ontario, et c'est ce qui vient d'être fait sur la requête du demandeur.

Sheppard, en apprenant l'*exemplification* (on parle comme cela au Palais) du jugement, vit que le major du 65<sup>me</sup> était décidé d'aller jusqu'au bout, il vendit son mobilier et tout ce qu'il possédait, prêt à sauter dans le Montana si la prise de corps était décrétée contre lui, comme cela va être fait d'ici peu.

Ma foi ! qu'il parte pour n'importe quel pays, en attendant qu'il aille au diable, qui doit lui avoir réparé une place, pourvu que le Canada soit débarrassé de sa présence, nous serons satisfaits.

\*.\* Il est curieux de constater comme certains

noms nous mettent en l'esprit des idées généreuses ou mauvaises, selon le caractère des gens qui les portent.

J'ai parlé de Sheppard, et aussitôt je pense au crime, à un crime qui a été commis à Montréal, il y a quelques jours.

Un misérable a entraîné, dans un terrain désert, une enfant de sept ans, et l'a martyrisée sans autre but que de faire le mal.

On a prévenu la police, ce qui est bien, et tout le monde s'est croisé les bras, chose que je ne comprends pas du tout.

En vérité, je ne puis admettre cette apathie que je trouve être entièrement contre nature.

Comment, toute la population d'un quartier apprend qu'un crime horrible vient d'être commis, on sait le nom du criminel et on ne trouve rien de mieux à faire que de prévenir la police et d'attendre que le misérable soit arrêté !

Mais, Bon Dieu ! tout le monde devait se lever aussitôt et courir sus au bandit, comme on poursuit un chien enragé, une bête fauve !

Je ne suis pas un admirateur passionné de la loi de Lynch, mais je comprends que les américains, en apprenant qu'un crime vient d'être commis, ne puissent résister au désir de faire justice sans délai ni sursis.

Dans le cas que je cite, les citoyens du quartier n'auraient ils pas dû au moins fouiller chaque taillis de la plaine dans laquelle s'était enfui le criminel et ne cesser leurs recherches qu'après son arrestation ?

En pareil cas, en suivant cette simple inspiration du bon sens, on fait, en une heure, l'ouvrage qui demandera trois jours à la police.

\*.\* Les Français de France établis à Montréal se disposent à fêter cette année comme d'habitude, la fête nationale de leur beau pays.

Je me souviens, à ce propos, de l'opposition inconsidérée qui a été faite à la première célébration de la fête du 14 juillet.

C'était en 1880, quelques français voulant suivre l'exemple de la mère-patrie, se décidèrent à célébrer avec éclat cette journée et formèrent un comité d'organisation.

La fête était sous les auspices de la société de bienfaisance ; elle réussit à merveille et la caisse, qui était vide alors, put s'ouvrir plus d'une fois durant l'hiver, pour secourir de malheureux compatriotes.

Le lendemain, le 15 juillet, quelques journaux crièrent au scandale, à la révolution, à la commune !

On les laissa crier ; pendant ce temps-là, on pensait aux pauvres, ce qui valait beaucoup mieux.

Les années suivantes on continua, mais on critiqua de moins en moins, puis un beau jour, réveil du bon sens, tout le monde applaudit et coopéra à cette fête.

Cette année on prépare une journée magnifique à Elm-Wood-Grove.

Remarquant l'autre jour, dans la liste du comité, les noms des personnes dont il connaît très bien les opinions anti-républicaines, un de mes amis, aborda un légitimiste et lui exprima son étonnement de le voir travailler à la réussite de la fête de la République.

—Comment, vous aussi, vous allez fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille ?

—Allons donc ! lui répondit le partisan du comte de Paris, il s'agit bien de cette vieille histoire, je fais comme bien d'autres de mes amis, qui sont Jérômistes ou Victoriens, j'oublie un peu certaines choses, pour ne me souvenir beaucoup que de la France. Et d'ailleurs, ajouta-t-il nos compatriotes républicains nous ont prouvé depuis quelques années qu'ils n'entendent nullement faire de politique ce jour-là, et tous, nous nous groupons, nous nous serrons la main et crions : " Vive la France ! "

Cette preuve d'union de la part des Français, que l'on dit toujours divisés à propos de tout, est vraiment admirable, me dit plus tard l'ami en question.

Si le temps est beau, je crois pouvoir affirmer qu'il y aura cinq à six mille personnes à Elmwood, le 14 juillet.

Les Canadiens y viendront, cela c'est sûr, et je suis persuadé aussi que nombre de bons et braves